

**POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE  
STATION DES UTILITES**



Valeurs limites horaire et journalière pour la protection de la végétation

Communiqué du: **19/12/2018** **13h45**  
màj à **15h30**

Observations: **du 19 décembre 2018**  
**Terminé**

**Dépassement de la valeur limite horaire pour la protection de la végétation**

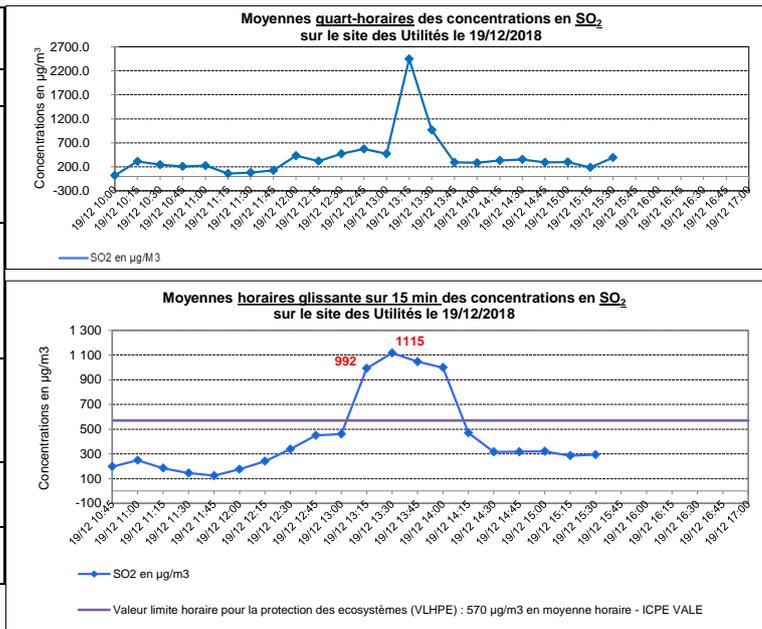
Sur la commune du Mont Dore, dans le secteur de l'usine de Vale NC, la station située dans la zone dite des "Utilités" mesure actuellement de fortes concentrations en dioxyde de soufre.

La valeur limite horaire pour la protection de la végétation (570 µg/m3 en moyenne sur 1h), a été dépassée à 13h15, avec une valeur de 992 µg/m3.

Mise à jour à 15h30 : les concentrations sont rapidement redescendues à des valeurs moyennes puis faibles à partir de 13h45.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 14h15, avec une valeur horaire à 470 µg/m3.

<b>Zones concernées</b>	Commune du Mont Dore, Usine VALE-NC, zone dite des utilités
<b>Polluant</b>	dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )
<b>Valeur horaire glissante (concentration) - heure d'apparition dépassement(s)</b>	992 µg/m3 le 19/12/2018 à 13h15
<b>Valeur horaire glissante (concentration) - heure de disparition dépassement(s)</b>	en cours
<b>Durée dépassement(s) du seuil des 570 µg/m3 en moyenne sur 1h</b>	en cours
<b>Maximum horaire (concentration - heure)</b>	1115 µg/m3 le 19/12/2018 à 13h30
<b>Moyenne journalière</b>	/



**Conditions météorologiques et circonstances**

D'après les données de Météo France (station GORO\_USINE), des vents moyens à forts de 4.5 à 6 m/s et 8 à 9.2 m/s en rafales, de secteurs est à est/nord-est sont observés sur le site industriel de Vale depuis 11h du matin.

D'après les informations fournies par l'industriel, ce dépassement de seuil s'explique par un départ de feu au niveau du filtre à gâteau de soufre appartenant à l'usine d'acide.

Ces conditions correspondent à une dispersion préférentielle des émissions de SO<sub>2</sub> vers la zone dite des "Utilités" du site de Vale.

**Valeurs Limites ICPE-VALE pour la Protection de la végétation :**

VLHPV - Valeur Limite Horaire pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : 570 µg/m<sup>3</sup> de SO<sub>2</sub> en moyenne sur 1h.  
(à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJPV - Valeur Limite Journalière pour la Protection de la végétation – ICPE VALE : 230 µg/m<sup>3</sup> de SO<sub>2</sub> en moyenne journalière.

**Seuils et Valeurs Limites pour la protection de la santé humaine (Directive 2008/50/CE) :**

SI - Seuil d'information et de recommandation : 300 µg/m<sup>3</sup> de SO<sub>2</sub> en moyenne sur 1h.

SA - Seuil d'alerte : 500 µg/m<sup>3</sup> de SO<sub>2</sub> en moyenne sur 3h consécutives.

VLH – Valeur Limite Horaire : 350 µg/m<sup>3</sup> de SO<sub>2</sub> en moyenne sur 1h.  
(à ne pas dépasser plus de 24 h/an)

VLJ – Valeur Limite Journalière : 125 µg/m<sup>3</sup> de SO<sub>2</sub> en moyenne journalière.  
(à ne pas dépasser plus de 3 jours/an)

**Le SO<sub>2</sub> en bref:**

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: [www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure